



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canadian General
Standards Board Office des normes
générales du Canada

Series 1
Série des 1

WITHDRAWAL

October 2011

Selected standards in the series Paints, pigments and related products

These CGSB standards and National Standards of Canada are hereby withdrawn due to limited use and support for their revision.

The Standards Council of Canada requires that accredited Standards Development Organizations, such as the CGSB, regularly review a consensus Standard to determine whether to re-approve, revise or withdraw. The review cycle is normally five years from the publication date of the latest edition of the Standard.

The information contained in these Standards was originally developed pursuant to a voluntary standards development initiative of the CGSB. The information contained therein may no longer represent the most current, reliable, and/or available information on these subjects. CGSB hereby disclaims any and all claims, representation or warranty of scientific validity, or technical accuracy implied or expressed respecting the information therein contained. The CGSB shall not take responsibility nor be held liable for any errors, omissions, inaccuracies or any other liabilities that may arise from the provision or subsequent use of such information. These Standards are

RETRAIT

Octobre 2011

Sélection de normes de la série Peintures, pigments et produits connexes

Ces normes de l'ONGC et ces Normes nationales du Canada sont retirées par le présent avis en raison de leur utilisation limitée et du manque de support pour leur révision.

Le Conseil canadien des normes exige que les organismes accrédités d'élaboration de normes, tel que l'ONGC, effectue régulièrement un examen des normes consensuelles afin de déterminer s'il y a lieu d'en renouveler l'approbation, de les réviser ou de les retirer. Le cycle d'examen d'une norme est généralement de cinq ans à partir de la date de publication de la dernière édition de celle-ci.

L'information contenue dans ces normes a été élaborée initialement en vertu d'une initiative volontaire d'élaboration de normes de l'ONGC. Elle peut ne plus représenter l'information disponible et/ou l'information la plus actuelle ou la plus fiable à ce sujet. L'ONGC décline par la présente toute responsabilité à l'égard de toute affirmation, déclaration ou garantie de validité scientifique ou d'exactitude technique implicite ou explicite relative à l'information contenue dans ces normes. L'ONGC n'assumera aucune responsabilité et ne sera pas tenu responsable quant à toute erreur, omission, inexactitude ou autre conséquence pouvant découler de la fourniture ou de l'utilisation subséquente de

Canada

Experience and excellence

Expérience et excellence

CGSB
ONGC

to be referred to for archival purposes only as their content has been repealed as of the date on this withdrawal notice.

Archived copies of withdrawn standards for historic or archival purposes are still available from the CGSB Sales Centre by telephone at 819-956-0425 or 1-800-665-2472, by fax at 819-956-5740, by Internet at www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, by e-mail at ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca or by mail at Sales Centre, Canadian General Standards Board, 11 Laurier Street, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-1.5-M91

Low Flash Petroleum Spirits Thinner
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.28-98

Exterior Alkyd House Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.36-97

General Purpose Interior Alkyd Varnish
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.38-2000

Interior Enamel Undercoater (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.40-97

Anticorrosive Structural Steel Alkyd Primer
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.57-2003

Interior Alkyd Semigloss Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.59-97

Alkyd Exterior Gloss Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.60-97

Interior Alkyd Gloss Enamel (ICS 87.040)

cette information. Ces normes doivent être consultées à des fins archivistiques seulement puisque leur contenu a été révoqué à la date du présent avis de retrait.

Des copies archivées des normes retirées peuvent être obtenues à des fins historiques ou archivistiques auprès du Centre des ventes de l'ONGC. Il suffit d'en faire la demande par téléphone au 819-956-0425 ou 1-800-665-2472, par télécopieur au 819-956-5740, par Internet à : www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, par courriel à ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca, ou par courrier adressé au Centre des ventes, Office des normes générales du Canada, 11, rue Laurier, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-1.5-M91

Diluant, essence minérale à faible point d'éclair (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.28-98

Peinture aux résines alkydes d'extérieur pour bâtiments (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.36-97

Vernis d'intérieur aux résines alkydes d'usage général (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.38-2000

Peinture-émail d'intérieur, pour couche de fond (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.40-97

Peinture pour couche primaire anticorrosion, aux résines alkydes, pour acier de construction (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.57-2003

Peinture-émail, d'intérieur, semi-brillante, aux résines alkydes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.59-97

Peinture-émail, d'extérieur, brillante, aux résines alkydes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.60-97

Peinture-émail brillante d'intérieur aux résines alkydes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.61-2004

Exterior and Interior Marine Alkyd Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.69-98

Aluminum Paint (ICS 87.040)

1-GP-71 (Oct 1983)

Methods of Testing Paints and Pigments
(ICS 87.040)

1-GP-71

Methods of Testing Paints and Pigments

No. 5-96

Drying Times of Paints and Related
Coatings (ICS 87.040)

No. 38-96

Blushing Resistance of Lacquer
Finishes (ICS 87.040)

No. 73-96

Beilstein Test for Chlorinated Solvents
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.73-97

Exterior and Interior Enamel for Floors
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.74-2001

Alkyd Traffic Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.76-2000

Interior and Exterior Heat-Resistant Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.81-M90

Air Drying and Baking Alkyd Primer for
Vehicles and Equipment (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.84-M91

Alkyd Primer for Hardwood (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.61-2004

Peinture-émail aux résines alkydes,
d'extérieur et d'intérieur, marine
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.69-98

Peinture à l'aluminium (ICS 87.040)

1-GP-71 (oct. 1983)

Méthodes d'essai des peintures et pigments
(ICS 87.040)

1-GP-71

Méthodes d'essai des peintures et pigments

N° 5-96

Durée de séchage des peintures et
revêtements apparentés (ICS 87.040)

N° 38-96

Résistance à l'opalescence des
produits-laque de finition (ICS 87.040)

N° 73-96

Détermination de la présence de
solvants chlorés par l'essai de Beilstein
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.73-97

Peinture-émail d'extérieur et d'intérieur,
pour sols (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.74-2001

Peinture alkyde de démarcation routière
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.76-2000

Peinture-émail résistant à la chaleur,
d'intérieur et d'extérieur (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.81-M90

Peinture pour couche primaire aux résines
alkydes, séchant à l'air ambiant et au four,
pour véhicules automobiles et équipement
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.84-M91

Peinture d'impression aux résines alkydes,
pour bois dur (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.88-92

Gloss Alkyd Enamel, Air Drying and Baking
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.100-99

Interior Flat Latex Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.104-M91

Semigloss Alkyd Air Drying and Baking
Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.105-M91

Quick-Drying Primer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.114-M91

Quick-Drying Flat Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.118-95

Interior Flat Alkyd Finish (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.119-2000

Interior Latex Primer-Sealer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.122-99

Anticorrosive Vinyl Primer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.132-M90

Zinc Chromate Primer, Low Moisture
Sensitivity (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.135-99

Flat Alkyd Enamel for Equipment
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.138-97

Exterior Latex Flat Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.143-98

Silicone Alkyd Heat-Resistant Aluminum
Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.88-92

Peinture-émail brillante aux résines alkydes,
séchant à l'air ambiant et au four
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.100-99

Peinture-émulsion mate d'intérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.104-M91

Peinture-émail semi-brillante aux résines
alkydes séchant à l'air ambiant et au four
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.105-M91

Peinture pour couche primaire à séchage
rapide (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.114-M91

Peinture-émail mate à séchage rapide
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.118-95

Peinture de finition mate d'intérieur aux
résines alkydes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.119-2000

Peinture-émulsion d'impression d'intérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.122-99

Peinture pour couche primaire, aux résines
vinyliques, anticorrosion (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.132-M90

Peinture pour couche primaire, au chromate
de zinc, à faible sensibilité à l'humidité
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.135-99

Peinture-émail mate aux résines alkydes
pour équipement (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.138-97

Peinture-émulsion (latex) mate, d'extérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.143-98

Peinture-émail aux résines silicones-
alkydes résistante à la chaleur (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.145-97

Solvent-Based Pigmented Stain
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.146-99

Cold Curing, Gloss Epoxy Coating
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.150-M91

Clear Lacquer for Wood Furniture
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.153-2000

High-Build, Gloss Epoxy Coating
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.154-M89

Latex Type Paint for Concrete Floors
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.158-M89

Cellulose Nitrate Primer, Modified Alkyd
Type (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.159-92

Acrylic Cellulose Nitrate Gloss Lacquer
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.160-93

Low Gloss Acrylic Cellulose Nitrate
Lacquer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.162-2004

Emulsion Coating for Stucco and Masonry
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.165-2004

Cold-Curing Epoxy Primer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.171-98

Inorganic Zinc Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.175-97

Polyurethane Interior Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.145-97

Teinture pigmentée à base de solvant
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.146-99

Revêtement aux résines époxydiques,
durcissant à froid, brillant (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.150-M91

Vernis-laque pour meubles en bois
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.153-2000

Revêtement par peinture aux résines
époxydiques, à pouvoir garnissant élevé,
brillant (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.154-M89

Peinture-émulsion (latex) pour sols en béton
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.158-M89

Peinture-laque pour couche primaire, au
nitrate de cellulose et aux résines alkydes
modifiées (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.159-92

Produit-laque brillant à la résine acrylique et
au nitrate de cellulose (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.160-93

Peinture-laque aux résines acryliques et au
nitrate de cellulose, peu brillante
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.162-2004

Revêtement de type émulsion pour stuc et
maçonnerie (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.165-2004

Peinture pour couche primaire aux résines
époxydiques, durcissant à froid
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.171-98

Enduit au zinc minéral (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.175-97

Revêtement de polyuréthane d'intérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.176-2000

Interior Clear Moisture-Curing Polyurethane Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.177-M91

Two-Component Polyurethane Coating, Resistant to Chalking and Yellowing (ICS 87.040)

1-GP-180Ma (Feb 1996)

Coating, Polyurethane, Two-Package, General Purpose (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.181-99

Ready-Mixed Organic Zinc-Rich Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.183-99

Zinc-Rich Epoxy Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.184-98

Coal Tar-Epoxy Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.188-2004

Emulsion Filler for Masonry Block (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.189-2000

Exterior Alkyd Primer for Wood (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.190-M90

Sanding Type Primer Surfacer (ICS 87.040)

1-GP-191M (Apr 1980)

Enamel, Automotive Refinishing, Fast Drying, Gloss (ICS 87.040)

1-GP-192Ma (Feb 1985)

Deck Coating, Nonslip, Epoxy (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.176-2000

Revêtement de polyuréthane, d'intérieur, durci à l'humidité, non pigmenté (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.177-M91

Revêtement de polyuréthane, à deux constituants séparés, non jaunissant et non farinant (ICS 87.040)

1-GP-180Ma (févr. 1996)

Revêtement de polyuréthane, à deux constituants séparés, pour utilisation générale (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.181-99

Enduit riche en zinc, organique et préparé (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.183-99

Enduit aux résines époxydiques, riche en zinc (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.184-98

Revêtement à base de goudron de houille-résines époxydiques (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.188-2004

Apprêt-émulsion pour blocs de maçonnerie (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.189-2000

Peinture d'impression, d'extérieur, aux résines alkydes, pour le bois (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.190-M90

Peinture pour couche primaire surfaçante de type ponçable (ICS 87.040)

1-GP-191M (avr. 1980)

Peinture-émail brillante, à séchage rapide, pour le repeinture des carrosseries de véhicules automobiles (ICS 87.040)

1-GP-192Ma (févr. 1985)

Revêtement de pont, antidérapant, aux résines époxydiques (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.193-99

High-Build Epoxy Marine Coating
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.195-99

Interior Latex Semigloss Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.198-2001

Cementitious Primer for Galvanized
Surfaces (ICS 87.040)

1-GP-200Ma (Jan 1985)

Deck Coating, Nonslip, Polyurethane
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.202-2003

Interior Alkyd Low Gloss Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.203-2003

Exterior Latex Wood Primer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.204-98

Exterior Latex Pigmented Stain
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.205-2003

Sealer for Application to Asbestos-Fibre
Releasing Materials (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.207-98

Low-Temperature Curing Epoxy Coating
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.208-99

Marine Interior Water-Borne Gloss Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.209-2003

Interior Latex Low Gloss Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.210-2003

Quick-Drying Alkyd Primer for Structural
Steel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.193-99

Revêtement aux résines époxydiques, à
pouvoir garnissant élevé, marin
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.195-99

Peinture-émulsion semi-brillante d'intérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.198-2001

Peinture primaire additionnée de ciment,
pour surfaces galvanisées (ICS 87.040)

1-GP-200Ma (janv. 1985)

Revêtement de pont, antidérapant, aux
résines polyuréthannes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.202-2003

Peinture-émail d'intérieur, aux résines
alkydes, peu brillante (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.203-2003

Peinture-émulsion (latex) d'impression
extérieure, pour bois (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.204-98

Teinture-émulsion pigmentée pour extérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.205-2003

Peinture d'obturation pour matériaux
renfermant des fibres d'amiante
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.207-98

Revêtement aux résines époxydiques
durcissant à basse température
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.208-99

Peinture-émail brillante en suspension
aqueuse, marine, d'intérieur (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.209-2003

Peinture-émulsion d'intérieur peu brillante
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.210-2003

Peinture primaire aux résines alkydes à
séchage rapide pour acier de charpente
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.211-95

Coating Systems for Marine Floating Navigational Aids (Buoys) (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.212-2004

Heavy-Metal-Free Marine Primer for Steel and Light-Alloy Surfaces (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.213-2004

Etch Primer (Pretreatment Coating or Tie Coat) for Steel and Aluminum (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.214-2004

Heavy-Metal-Free, Water-Borne, Marine Primer for Steel and Light-Alloy Surfaces (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.215-96

Two-Package Epoxy Blockfiller (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.216-97

Exterior Water-Borne Gloss Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.219-2001

Lead and Chromate-Free Waterborne Traffic Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.220-2001

Lead and Chromate-Free Alkyd Traffic Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.223-2004

Heavy-Metal-Free, Water-Borne Wash Primer-Tie Coat (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.300-2000

Applied Coating System of Semigloss Baked Finish for Metal Office Furniture (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.500-75

Methods for Test for Toxic Trace Elements in Protective Coatings (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.211-95

Systèmes de revêtement pour aides à la navigation flottantes (bouées) (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.212-2004

Peinture primaire sans métal lourd, marine, pour surfaces en acier et en alliage léger (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.213-2004

Peinture primaire réactive (enduit de traitement préliminaire ou couche de liaison) pour l'acier et l'aluminium (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.214-2004

Peinture primaire, sans métal lourd, en suspension aqueuse, marine, pour surfaces en acier et en alliage léger (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.215-96

Apprêt pour blocs aux résines époxydiques en deux constituants (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.216-97

Peinture-émail brillante d'extérieur en suspension aqueuse (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.219-2001

Peinture à l'eau de démarcation routière sans plomb ni chromate (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.220-2001

Peinture alkyde de démarcation routière sans plomb ni chromate (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.223-2004

Peinture primaire réactive – Couche de liaison, sans métal lourd, en suspension aqueuse (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.300-2000

Système de revêtement de finition semi-brillant, cuit au four, pour meubles métalliques de bureau (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.500-75

Méthodes d'essai des éléments toxiques à l'état de trace dans les revêtements protecteurs (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.501-M89

Method for Permeance of Coated
Wallboard (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.501-M89

Méthode de détermination de la perméance
des panneaux muraux revêtus (ICS 87.040)



Gouvernement
du Canada

Office des normes
générales du Canada

Government
of Canada

Canadian General
Standards Board

CAN/CGSB-1.162-2004

Remplace CAN/CGSB-1.162-98

Revêtement de type émulsion pour stuc et maçonnerie

ICS 87.040

Norme nationale du Canada

Canada 

Expérience et excellence
Experience and excellence



La présente Norme nationale du Canada a été élaborée sous les auspices de l'OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA (ONGC), qui est un organisme relevant de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. L'ONGC participe à la production de normes facultatives dans une gamme étendue de domaines, par l'entremise de ses comités des normes qui se prononcent par consensus. Les comités des normes sont composés de représentants des groupes intéressés aux normes à l'étude, notamment les fabricants, les consommateurs et autres utilisateurs, les détaillants, les gouvernements, les institutions d'enseignement, les associations techniques, professionnelles et commerciales ainsi que les organismes de recherche et d'essai. Chaque norme est élaborée avec l'accord de tous les représentants.

Le Conseil canadien des normes a conféré à l'ONGC le titre d'organisme d'élaboration de normes nationales. En conséquence, les normes que l'Office élabore et soumet à titre de Normes nationales du Canada se conforment aux critères et procédures établis à cette fin par le Conseil canadien des normes. Outre la publication de normes nationales, l'ONGC rédige également des normes visant des besoins particuliers, à la demande de plusieurs organismes tant du secteur privé que du secteur public. Les normes de l'ONGC et les normes nationales de l'ONGC sont conformes aux politiques énoncées dans le Manuel des politiques pour l'élaboration et le réexamen des normes de l'ONGC.

Étant donné l'évolution technique, les normes de l'ONGC font l'objet de révisions périodiques. Toutes les suggestions susceptibles d'en améliorer la teneur sont accueillies avec grand intérêt et portées à l'attention des comités des normes concernés. Les changements apportés aux normes font l'objet de modificatifs distincts ou sont incorporés dans les nouvelles éditions des normes.

Une liste à jour des normes de l'ONGC comprenant des renseignements sur les normes récentes et les derniers modificatifs parus, et sur la façon de se les procurer figure au Catalogue de l'ONGC publié chaque année. Cette publication peut également être obtenue sur demande, sans frais. Une version électronique, ECAT, est également disponible. Des renseignements supplémentaires sur les produits et les services de l'ONGC sont disponibles à notre site Web — www.ongc-cgsb.gc.ca.

Même si l'objet de la présente norme précise l'application première que l'on peut en faire, il faut cependant remarquer qu'il incombe à l'utilisateur, au tout premier chef, de décider si la norme peut servir aux fins qu'il envisage.

La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'utilisateur de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques de santé et de sécurité conformes aux règlements applicables avant de l'utiliser. L'ONGC n'assume ni n'accepte aucune responsabilité pour les blessures ou les dommages qui pourraient survenir pendant les essais, peu importe l'endroit où ceux-ci sont effectués.

Il faut noter qu'il est possible que certains éléments de la présente norme canadienne soient assujettis à des droits conférés à un brevet. L'ONGC ne peut être tenu responsable de nommer un ou tous les droits conférés à un brevet. Les utilisateurs de la norme sont informés de façon personnelle qu'il leur revient entièrement de déterminer la validité des droits conférés à un brevet.

Pour de plus amples renseignements sur l'ONGC, ses services et les normes en général, prière de communiquer avec:

Le Gestionnaire
Division de la normalisation stratégique
Office des normes générales du Canada
Gatineau, Canada
K1A 1G6

Le CONSEIL CANADIEN DES NORMES est l'organisme de coordination du Système national de normes, une fédération d'organismes indépendants et autonomes qui travaillent au développement et à l'amélioration de la normalisation volontaire dans l'intérêt national.

Les principaux buts du Conseil sont d'encourager et de promouvoir la normalisation volontaire comme moyen d'améliorer l'économie nationale, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être du public, d'aider et de protéger le consommateur, de faciliter le commerce national et international et de favoriser la coopération internationale dans le domaine de la normalisation.

Une Norme nationale du Canada est une norme, approuvée par le Conseil canadien des normes, qui reflète une entente raisonnable parmi les points de vue d'un certain nombre de personnes compétentes dont les intérêts réunis forment, au degré le plus élevé possible, une représentation équilibrée des producteurs, utilisateurs, consommateurs et d'autres personnes intéressées, selon le domaine envisagé. Il s'agit généralement d'une norme qui peut apporter une contribution appréciable, en temps opportun, à l'intérêt national.

L'approbation d'une norme en tant que Norme nationale du Canada indique qu'elle est conforme aux critères et méthodes établis par le Conseil canadien des normes. L'approbation ne porte pas sur l'aspect technique de la norme; cet aspect demeure la responsabilité de l'organisme d'élaboration de normes accrédité.

Il est recommandé aux personnes qui ont besoin de normes de se servir des Normes nationales du Canada lorsque la chose est possible. Ces normes font l'objet d'examen périodiques; c'est pourquoi il est recommandé aux utilisateurs de se procurer l'édition la plus récente de la norme auprès de l'organisme qui l'a préparée.

La responsabilité d'approuver les Normes nationales du Canada incombe au:

Conseil canadien des normes
270, rue Albert
Bureau 200
Ottawa (Ontario)
K1P 6N7

Comment commander des publications de l'ONGC:

- par téléphone — (819) 956-0425 ou
— 1-800-665-2472
- par télécopieur — (819) 956-5644
- par la poste — Centre des ventes de l'ONGC
Gatineau, Canada
K1A 1G6
- en personne — Place du Portage
Phase III, 6B1
11, rue Laurier
Gatineau (Québec)
- par courrier électronique — ncr.cgsb-ongc@tpsgc.gc.ca
- sur le Web — www.ongc-cgsb.gc.ca

REVÊTEMENT DE TYPE ÉMULSION POUR STUC ET MAÇONNERIE

Préparée par

l'Office des normes générales du Canada



Approuvée par le

Conseil canadien des normes



Publiée, mai 2004, par
l'Office des normes générales du Canada
Gatineau, Canada K1A 1G6

© SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,
représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux,
le ministre responsable de l'Office des normes générales du Canada (2004).

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite d'aucune manière sans la permission préalable de l'éditeur.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

COMITÉ DES REVÊTEMENTS DE CONSTRUCTION ET D'ENTRETIEN

(Composition à la date d'approbation)

Benner, H.	<i>Président</i>	Expert-conseil
Balmer, S.		ICI Paints (Canada)
Boyer, A.		Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Buchanan, I.		Buchanan Consulting
Currie, C.		Home Hardware Stores Ltd.
Eaton, S.		Cloverdale Paint Inc.
Hood, S.		Bodycote ORTECH Inc.
Janssen, M.		Défense nationale
Korpan, M.		Santé Canada
Lidstone, S.		International Paints (A division of Akzo Nobel Coatings Ltd.)
Mills, G.		Mills Paint and Wallcoverings
Patterson, J.		Precision 2000 Ltd.
Philipp, H.		Expert-conseil
Raine, R.		Trans Canada Coatings Consultants Ltd.
Simpson, G.		Sico Inc.
Toniello, J.		Défense nationale
Wiezoreck, G.		Independant Painting Industry Consultants
Williams, R.		Sherwin-Williams Co.
Craig, W.	<i>Secrétaire</i>	Office des normes générales du Canada

Nous remercions le Bureau de la traduction de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada de la traduction de la présente Norme nationale du Canada.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

REVÊTEMENT DE TYPE ÉMULSION POUR STUC ET MAÇONNERIE

1. OBJET

- 1.1 La présente norme s'applique à un revêtement extérieur pour le stuc, la brique, le béton, les blocs de maçonnerie, les panneaux d'amiante-ciment et d'autres surfaces semblables où un fini texturé est avantageux. Grâce à son épaisseur et à sa texture, ce revêtement peut être utilisé pour améliorer l'aspect des surfaces irrégulières, rugueuses ou légèrement fissurées.
- 1.2 La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'utilisateur de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques de santé et de sécurité conformes aux règlements applicables avant de l'utiliser.

2. PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE

- 2.1 La présente norme fait référence aux publications suivantes:
- 2.1.1 Office des normes générales du Canada (ONGC)
1-GP-71 — Méthodes d'essai des peintures et pigments
CAN/CGSB-1.189 — Peinture d'impression, d'extérieur, aux résines alkydes, pour le bois.
- 2.1.2 Santé Canada
Règlement sur les revêtements
Règlement sur les produits chimiques et contenants de consommation, 2001
Règlement sur les produits contrôlés (SIMDUT)¹.
- 2.1.3 ASTM International
D 3960 — Standard Practice for Determining Volatile Organic Compound (VOC) Content of Paints and Related Coatings
D 4587 — Standard Practice for Conducting Tests on Paint and Related Coatings and Materials Using a Fluorescent UV-Condensation Light- and Water Exposure Apparatus.
- 2.1.4 U.S. General Services Administration
Federal Standard
595B — Colors Used in Government Procurement.
- 2.2 Toute référence datée dans la présente norme renvoie à l'édition mentionnée. Sauf indication contraire de l'autorité appliquant la présente norme, toute référence non datée dans cette dernière renvoie à l'édition la plus récente. Les sources de diffusion sont indiquées dans la section intitulée Remarques.

¹ SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

3. CLASSIFICATION

3.1 Les revêtements doivent être fournis conformément aux types suivants, selon les prescriptions (par. 8.1).

3.1.1 Types

Type 1 — Texture grossière

Type 2 — Texture moyenne.

4. EXIGENCES GÉNÉRALES

4.1 Le revêtement doit contenir un agrégat. Il doit aussi comprendre des pigments adéquats convenablement dispersés dans une émulsion ou un mélange d'émulsions et comporter les additifs nécessaires.

4.2 Le revêtement doit pouvoir s'appliquer au pinceau, au rouleau et au pistolet lorsqu'il est utilisé conformément aux instructions du fabricant.

4.3 Le revêtement doit se mélanger facilement en un état uniforme. Dans le récipient, la présence de l'agrégat doit être visible, mais le produit ne doit accuser aucun indice de prise en masse, de granulation ni de durcissement.

4.4 La composition doit produire un revêtement d'aspect texturé résistant à la chaux sur les surfaces en maçonnerie. Le revêtement doit recouvrir convenablement les murs lorsqu'il est appliqué conformément aux instructions du fabricant (par. 8.2).

4.5 Le revêtement ne doit pas prendre en masse ni former de peau, lorsqu'il est entreposé à une température ne dépassant pas 40°C, dans le récipient d'origine non ouvert pendant un an à compter de la date d'expédition. Au terme de cette période, il doit se mélanger facilement, par remuage, en un état uniforme et doit satisfaire aux exigences d'applicabilité et d'aspect (par. 5.9).

4.6 **Éléments toxiques** — Le revêtement doit être conforme aux exigences du *Règlement sur les revêtements*, du *Règlement sur les produits chimiques et contenants de consommation*, 2001 et du *Règlement sur les produits contrôlés* (SIMDUT) en ce qui concerne les éléments toxiques désignés.

5. EXIGENCES PARTICULIÈRES

Le revêtement doit satisfaire aux exigences particulières suivantes lorsqu'il est éprouvé conformément aux méthodes d'essai prescrites:

Méthode d'essai

	Min.	Max.	ONGC 1-GP-71	ASTM
5.1 Consistance, unités Krebs	95	—	4.5	—
5.2 Durée de séchage, durci à cœur, h	—	2	5 ² , méthode A	—
5.3 Composé organique volatil (COV), g/L	—	250	—	D 3960 ³
5.4 Particules grossières — Le revêtement ne doit pas contenir moins de 15 % ni plus de 25 % de particules grossières refusées sur tamis de 45 µm, à l'exclusion de toute fibre qui peut être présente.				

² Si appliqué à un rendement superficiel de 2 m²/L.

³ Utiliser les calculs en 10.1.2.

- 5.4.1 Lorsque le revêtement est éprouvé conformément à la méthode 15.5 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC, l'eau étant utilisée comme liquide de lavage, l'agrégat présent dans le revêtement doit avoir la granulométrie suivante:

Type	Tamis µm	% minimum d'agrégat	
		Refusé	Accepté
1	300	50	—
	600	—	85
2	212	25	—
	300	—	85

- 5.5 **Couleur** — Lorsqu'il est éprouvé conformément à la méthode 12.9 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC, le revêtement doit être conforme aux couleurs suivantes de la U.S. Federal Standard 595B, selon les prescriptions (par. 8.1):

Jaune 33538⁴

Blanc 37875 (aviation), 37925 (marine)

- 5.6 **Uniformité de la couleur** — Lorsque le revêtement est éprouvé conformément à la méthode 12.8⁵ de la norme 1-GP-71 de l'ONGC, il ne doit y avoir qu'une légère différence de couleur entre la partie du feuil qui est dépolie jusqu'à ce qu'elle commence à prendre et le reste de la surface qu'on laisse sécher sans y toucher.

- 5.7 **Résistance aux alcalis**⁶ — Une couche du revêtement de type émulsion appliquée au pinceau à un rendement superficiel de 2 m²/L et séchée pendant 48 h doit résister à l'action d'une solution d'hydroxyde de sodium de 0.1 mol/L pendant 1 h sans présenter de signes de cloquage, de frisage ni de détrempe, lors d'un examen effectué immédiatement après le traitement. Après un séchage supplémentaire de 30 min, le revêtement ne doit accuser aucun changement par rapport à la couleur d'origine lorsqu'il est éprouvé conformément à la méthode 106.3 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.

- 5.8 **Résistance au vieillissement accéléré** — Lorsqu'il est éprouvé conformément à la méthode 122.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC et à l'al. 7.2.2, le revêtement ne doit présenter aucun signe de faïençage ni de craquelage. Un changement de couleur modéré doit être admis pour le jaune 33538.

- 5.9 **Applicabilité et aspect** — Lorsqu'il est appliqué en une couche au pinceau et au rouleau conformément aux instructions du fabricant sur des plaques de 0.6 × 1.2 m (norme 1-GP-71, méthode 134.8 de l'ONGC), le revêtement doit s'appliquer suivant un rendement superficiel maximal de 4 m²/L pour le type 1 et de 4.5 m²/L pour le type 2. Le revêtement doit présenter un aspect uniforme et avoir une opacité satisfaisante; le « X » de contraste ne doit pas être perceptible. Lorsqu'il est examiné sous un grossissement de 10X, le revêtement séché ne doit présenter aucun signe de craquelage. Lorsque le revêtement est appliqué au rouleau à poils de 20 mm, il doit y avoir le moins de moussage possible. S'il y a un moussage, le feuil sec éprouvé selon la méthode 134.18 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC ne doit présenter aucun signe de cratères, de bulles ni de piqures.

6. PRÉPARATION POUR LA LIVRAISON

- 6.1 Sauf indication contraire (par. 8.1), la préparation pour la livraison doit être conforme aux usages commerciaux courants.

- 6.2 **Étiquetage** — En plus de satisfaire aux exigences d'étiquetage édictées par les lois ou règlements applicables, chaque contenant doit porter une étiquette indiquant les renseignements suivants:

Désignation du produit

Numéro de la norme: CAN/CGSB-1.162-2004

Numéro du type

⁴ Cette couleur s'applique aux marquages des pistes d'atterrissage uniquement.

⁵ Sauf si le revêtement est appliqué au pinceau à un rendement superficiel de 2 m²/L par couche.

⁶ Cette exigence ne s'applique pas au jaune 33538.

Couleur et numéro

Nom et adresse du fabricant

Numéro de lot du fabricant

Numéro de code du fabricant (le cas échéant)

Date de fabrication

Instructions pour le mélange

Instructions d'utilisation

Avertissement:

— Le revêtement ne doit pas être appliqué sur des surfaces fragiles, farineuses ou écailleuses sans préparation convenable de la surface.

7. INSPECTION

7.1 **Échantillonnage** — Les échantillons doivent être prélevés conformément à la méthode 1.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.

7.2 Essais

7.2.1 **Préparation des plaques** — Lors de la préparation des plaques aux fins d'essai, le revêtement doit être appliqué au rendement superficiel prescrit dans l'exigence, sans tenir compte de l'épaisseur du feuil prescrite dans les méthodes particulières.

7.2.2 **Résistance au vieillissement accéléré** — Appliquer le revêtement à l'essai sur des plaques en amiante-ciment à un rendement superficiel de 2 m²/L et laisser sécher. Effectuer l'essai conformément à D 4587 de l'ASTM à l'aide de lampes UVA 340. Le cycle d'essai doit être de 4 h d'exposition aux UV à 60°C suivi de 4 h d'exposition à la condensation à 50°C pendant 15 d.

8. REMARQUES

8.1 **Options** — Les options suivantes doivent être précisées lors de l'application de la présente norme:

a. Type (par. 3.1)

b. Couleur (par. 5.5)

c. Préparation pour la livraison, si elle diffère de celle prescrite (par. 6.1).

8.2 Pratiques recommandées

8.2.1 Lorsqu'une dilution du revêtement est nécessaire, on peut ajouter de l'eau. Étant donné que le revêtement contient un agrégat grossier, un pistolet ordinaire ne peut pas être employé et il importe de choisir soigneusement l'équipement requis. Il est recommandé d'obtenir du fournisseur de revêtement ou du fabricant de l'équipement les renseignements concernant l'équipement spécialisé requis. Le produit devrait être mélangé de temps à autre pour maintenir l'agrégat en suspension.

8.2.2 Si un apprêt sans agrégat est souhaité ou requis, il est possible d'utiliser un apprêt de type émulsion conforme à CAN/CGSB-1.188 ou un apprêt pour blocs aux résines époxydiques conforme à CAN/CGSB-1.215.

8.2.3 Le jaune 33538 ne devrait être utilisé que sur les pistes d'atterrissage en asphalte ou en béton des aéroports. Toutefois, lorsque ces surfaces sont revêtues d'une couche de coulis de type émulsion, il faut prévoir une période normale de séchage d'au moins deux semaines avant d'appliquer le revêtement conforme à la présente norme.

8.2.4 Étant donné que les revêtements visés par la présente norme sèchent rapidement, deux couches peuvent être appliquées en une journée. Le revêtement de type 1 est destiné aux travaux neufs; le revêtement de type 2 est destiné au repeinturage, mais peut également être utilisé pour des travaux neufs.

8.2.5 Les revêtements visés par la présente norme se prêtent bien au recouvrement des surfaces irrégulières ou fissurées, comme les bétons bruts de décoffrage et la maçonnerie de brique ébréchée ou cassée, lorsque les défauts sont

secondaires. Le fini d'aspect sableux réduit au minimum l'importance de ces imperfections et la consistance élevée de ces matériaux permet d'enduire et de remplir les petites fissures et les dépressions de la surface. Les petites fissures et les imperfections peuvent être remplies à l'aide d'un produit non dilué avant l'application du revêtement. Les apprêts solubles dans l'eau ne doivent pas être utilisés en-dessous de ces revêtements. Les imperfections plus prononcées doivent être corrigées avant l'application du revêtement.

8.2.6 Le revêtement doit être appliqué sur des surfaces solides qui peuvent avoir été peintes au préalable, mais qui sont exemptes de farinage prononcé. Les surfaces farineuses devraient être traitées avec un vernis d'obturation approprié.

8.2.7 Le revêtement est conçu principalement pour être appliqué en une seule couche relativement épaisse sur de la maçonnerie nue. Sur les surfaces lisses, comme le béton coulé ou les blocs de béton, la couche simple doit être appliquée à un rendement superficiel compris entre 1.2 et 1.8 m²/L. Lorsque deux couches sont prescrites pour les surfaces susmentionnées, le rendement superficiel pour la première couche est d'environ 2 m²/L pour les revêtements de type 1 et de 3 m²/L pour les revêtements de type 2. Le rendement superficiel pour la deuxième couche est d'environ 3 m²/L pour les revêtements de type 1 et de 4 m²/L pour les revêtements de type 2. Dans le cas des blocs légers de porosité moyenne et grossière, deux couches sont recommandées. Étant donné que le rendement superficiel peut diminuer jusqu'à 1.2 m²/L par couche, il est indispensable d'obturer les trous et les cavités pour obtenir un feuil continu. Dans le cas de ces derniers genres de surfaces, la deuxième couche peut être appliquée 2 h après la première selon la méthode pistolet-pinceau-pistolet conformément aux instructions du fabricant.

8.2.8 Le revêtement ne devrait pas être appliqué à des températures inférieures à 10 °C.

8.2.9 **Entreposage** — Le revêtement devrait être entreposé à des températures comprises entre 5 et 30°C et ne devrait jamais être soumis à une température supérieure à 50°C ni au gel. Les produits qui ont été exposés au gel devraient être examinés avant d'être utilisés.

8.3 Publications connexes

8.3.1 Office des normes générales du Canada (ONGC)

CAN/CGSB-1.188 — Apprêt-émulsion pour blocs de maçonnerie

CAN/CGSB-1.215 — Apprêt pour blocs aux résines époxydiques en deux constituants.

8.4 Sources de diffusion des publications de référence

Les adresses suivantes étaient valides à la date de publication.

8.4.1 Les publications mentionnées aux al. 2.1.1 et 8.3.1 sont diffusées par l'Office des normes générales du Canada, Centre des ventes, Gatineau, Canada K1A 1G6. Téléphone (819) 956-0425 ou 1-800-665-2472. Télécopieur (819) 956-5644. Courriel ncr.cgsb-ongc@tpsgc.gc.ca. Site Web www.ongc-cgsb.gc.ca.

8.4.2 Les publications mentionnées à l'al. 2.1.2 sont diffusées par Santé Canada, Bureau de la sécurité des produits de consommation, Immeuble MacDonald, 4^e étage, 123, rue Slater, Ottawa (Ontario) K1A 0K9. Téléphone (613) 954-0104. Télécopieur (613) 952-1994. Site Web www.hc-sc.gc.ca.

8.4.3 Les publications mentionnées à l'al. 2.1.3 sont diffusées par ASTM International, 100 Barr Harbor Drive, West Conshohocken, PA 19428-2959, U.S.A., téléphone (610) 832-9585, télécopieur (610) 832-9555, site Web www.astm.org ou par IHS Canada, 1, promenade Antares, bureau 200, Ottawa (Ontario) K2E 8C4, téléphone (613) 237-4250 ou 1-800-267-8220, télécopieur (613) 237-4251, site Web www.ihs.com.

8.4.4 Les publications mentionnées à l'al. 2.1.4 sont diffusées par IHS Canada, 1, promenade Antares, bureau 200, Ottawa (Ontario) K2E 8C4. Téléphone (613) 237-4250 ou 1-800-267-8220. Télécopieur (613) 237-4251. Site Web www.ihs.com.



Notes



Withdrawn/Retirée